

# INFORMATION DU PUBLIC

selon l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

## GUARDIAN DUDELANGE LUXGUARD II S.A R.L.

Zone Industrielle Wolser  
L-3452 Dudelange



## 1. Introduction

L'objectif du présent document est d'informer le public sur les activités de Guardian Dudelange Luxguard II et sur les moyens mis en œuvre afin de prévenir les accidents majeurs. Il contient les informations requises par l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

## 2. Présentation de l'établissement

Guardian Industries est une filiale autonome à part entière de Koch Industries Inc. et exploite sur son site de Dudelange une usine de production et transformation de verre plat. L'établissement est enregistré sous le nom de Luxguard II S. à r. l. et localisé à l'adresse L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

L'usine a été construite en 1987 et 1988 et comprend une ligne de production de verre plat opérationnelle depuis 1988 et une ligne de production de verre laminé opérationnelle depuis 1996.

### 2.1 Production de verre plat

La production de verre plat tourne en continu 24h/24h et 7j/7j. Les matières premières (sable, calcaire, dolomie, carbonate de sodium, sulfate de sodium, verre recyclé) sont mélangées et enfournées dans un four de fusion. Celui-ci est chauffé par des brûleurs de gaz naturel afin de fondre les matières premières et maintenir en permanence 1.500 tonnes de verre en fusion à environ 1.500 °C. Le verre liquide coule ensuite sur un bain d'étain liquide où, en se solidifiant, la largeur et l'épaisseur sont définies. Après refroidissement et contrôle qualité, le verre est découpé à la dimension souhaitée et transféré sur des cadres de stockage.

En cas d'interruption de l'alimentation du site en gaz naturel, Guardian doit pouvoir maintenir le verre en fusion. C'est à cette fin que Guardian dispose d'un stockage de 275 tonnes de butane liquide sur son site.

### 2.2 Fabrication de verre laminé

La production de verre laminé tourne actuellement en continu 24h/24h et 7j/7j. Le verre laminé est un verre de sécurité composé de deux plaques de verre entre lesquelles sont insérées des films intercalaires plastiques. En cas de bris de verre, les fragments restent solidaires de l'intercalaire plastique. Pour produire le verre laminé, une feuille de plastique est insérée entre deux plaques de verre. Le sandwich ainsi préparé est ensuite autoclavé afin de souder la feuille plastique au verre.

### 3. Accidents majeurs Seveso

#### 3.1 Classement Seveso

L'établissement de Guardian Dudelange Luxguard II tombe dans le champ d'application de la loi du 28 avril 2017 relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la notification transmise aux autorités établit le classement comme site Seveso Seuil Haut.

#### 3.2 Substances dangereuses

Les substances dangereuses ci-dessous peuvent donner lieu à un accident majeur :

- Le butane, qui sert à alimenter le four en cas d'interruption de fourniture de gaz naturel, est un produit extrêmement inflammable et sous pression, ce qui peut donner lieu à une explosion. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. l'emplacement des réservoirs, les détecteurs, l'installation de sprinklage et l'installation de refroidissement automatique des réservoirs.
- Le dioxyde de soufre, qui est nécessaire au conditionnement du verre, est un gaz toxique par inhalation qui peut se libérer en cas de rupture de la bouteille. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les rondes de contrôle, les instructions de changement de bouteille, les détecteurs et l'installation d'arrosage.
- L'azote et l'hydrogène sont nécessaires à la formation d'une atmosphère réductrice lors de la production du verre. Ils peuvent donner lieu à une explosion et l'azote peut créer des zones anoxiques en cas de fuite. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les détecteurs, les arrêts d'urgence et l'installation de refroidissement.
- Diverses bouteilles de gaz sont nécessaires aux travaux de soudage et pourraient donner lieu à des explosions. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. les consignes de stockage et d'utilisation.
- L'ammoniaque, qui est utilisé dans la réduction des émissions de polluants gazeux, peut causer une intoxication de personnes et un dommage environnemental en cas de libération. Les moyens de prévention mis en œuvre sont e.a. la cuve de rétention, les détecteurs et l'arrêt automatique de l'installation.

#### 3.3 Mesures de prévention

En ligne avec la politique environnement, santé et sécurité de Guardian Glass, Guardian Dudelange Luxguard II met tout en œuvre afin de prévenir les accidents majeurs, visant à assurer la sécurité des salariés et de toute la communauté ainsi qu'à préserver l'environnement. Les mesures prises englobent de la technique et de l'organisationnel. Elle sont décrites en détail dans le rapport de sécurité du site. Le plan d'urgence interne décrit le bon déroulement des mesures à prendre en cas

d'accident afin de prévenir un accident majeur. Ceci englobe la conduite à avoir, la mise en œuvre des moyens de lutte contre les accidents majeurs, le contact avec les services d'urgence externes et l'alerte des personnes concernées, y inclus le public.

Des informations détaillées à ce sujet, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, peuvent être obtenues auprès de Guardian Dudelange Luxguard II par appel téléphonique au numéro +352 52 111-1.

### 3.4 Inspections Seveso

L'établissement est soumis à une inspection annuelle de la part des autorités. Des informations détaillées à ce sujet, y compris la date de la dernière visite, peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail et des Mines par appel téléphonique au numéro + 352 247 76100.

### 3.5 Plan d'urgence externe

Un plan d'urgence externe a été établi par les autorités. La décision de déclencher ce plan d'urgence externe appartient au Ministre de l'Intérieur. En cas d'accident majeur, il est primordial que le public suive les instructions des services d'urgence et réponde à ses demandes.

### 3.6 Effets transfrontaliers

Même si le site est localisé à proximité de la frontière française, il n'y a pas d'effets transfrontaliers prévisibles en cas d'accident majeur.

## DEMANDES D'INFORMATION

*De plus amples renseignements, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, peuvent être obtenus auprès de Guardian Dudelange Luxguard II par appel téléphonique au numéro +352 52 111-1.*